

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7489
12 septembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENETAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article ll du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'au 10 septembre 1966 aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et le point où en était leur examen lors de la publication de l'exposé succinct portant sur la semaine qui a pris fin le 3 septembre 1966 (S/7482).